

Image not found or type unknown



## Bail appartement sur personne en état de faiblesse

Par **DANY37**, le **11/08/2014** à **11:40**

Bonjour,  
Ma nièce a signé un contrat de location pour un appartement dans une agence immobilière. Or à la signature de cet acte, elle était (et est toujours) en hôpital psychiatrique, et ce, depuis plusieurs mois. Elle était accompagnée d'au moins un soignant de cet hôpital.  
Cet acte est-il légal? L'agence n'a-t-elle pas agi sur une personne en état de faiblesse ?  
Par ailleurs, ma nièce possède 2 maisons en bien propre; elle habite l'une des 2 et nous ne voyons pas trop l'intérêt de cette location dans la mesure aussi où elle ne travaille pas.  
Merci de vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **11/08/2014** à **11:44**

Bonjour, votre nièce est elle sous tuteur, si non, elle est responsable de ses actes et fait ce qu'elle veut, cordialement